



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2001-MC-3214

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 393314

DOSSIER N^o : 12834

Objet : Glamis Gold LTD.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 10 octobre 2001;
vu les articles 11, 14 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu la partie 2 de la norme canadienne 44-101;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 22 octobre 2001 de Glamis Gold LTD.
concernant le placement de 11 500 000 actions ordinaires à un prix de 5,00 \$
l'action.

Le visa prend effet le 22 octobre 2001.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

AL/jg